

### Les pensions

parlé de ce qu'elle considère comme la politique NPD en matière de pensions et de retraites. Le ministre sait ou devrait savoir que lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre prend la parole pour exposer le point de vue du NPD sur les pensions et les retraites, la politique NPD c'est lui. Il n'a rien dit qui ne soit conforme à la politique NPD, telle que je la comprends. Et cette politique ne s'est jamais contredite.

● (1720)

Comme les autres députés, je reçois de nombreuses lettres de citoyens du troisième âge de ma circonscription et du reste du pays. Ils y expriment les soucis permanents que leur cause l'insuffisance de leur retraite. Cela n'a rien pour étonner, quand on sait que même ceux d'entre nous qui n'ont pas l'âge de la retraite et qui appartiennent encore à la population active connaissent bien les ravages de l'inflation et de la hausse des prix de l'alimentation et du logement. Même si cela a un lourd impact sur les travailleurs, les répercussions en sont d'autant plus lourdes pour les personnes à revenus fixes. Il est indéniable que les personnes âgées de ma connaissance ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts à la fin de la semaine. Et je pense exclusivement aux articles de première nécessité: l'alimentation et le logement.

Il n'y a personne à la Chambre qui ne reconnaisse la nécessité de mettre en œuvre au Canada une politique économique de la retraite qui soit suffisante. C'est l'évidence même. L'expérience pratique que j'ai acquise avant d'être élu député, dans le cadre notamment des relations industrielles, m'a convaincu que nous n'atteindrons jamais le niveau de revenu dont les retraités ont le plus grand besoin, si nous comptons seulement sur le secteur privé et tant que nous ne rendrons pas transférables les régimes de pensions. Nous n'atteindrons ce but souhaitable que lorsque le gouvernement aura décidé de s'occuper des questions de revenu des travailleurs qui prennent leur retraite. Si cette observation est vraie pour le passé, elle l'est encore plus maintenant, en raison du ralentissement de l'activité économique.

Au cours des dix années qui ont précédé mon élection à la députation, j'ai assisté à la fermeture de six usines et à la mise à pied d'effectifs plus ou moins considérables. Les députés conservateurs à ma droite semblent éprouver un certain plaisir à m'entendre parler ainsi, mais je puis leur assurer que les 2,000 travailleurs mis à pied à la suite de ces fermetures d'usines n'en ont éprouvé aucun. Ils devraient se rendre compte du dur coup que ces fermetures représentent pour ces travailleurs qui avaient occupé un emploi stable d'une durée de 20 à 35 ans. Ces travailleurs se découvraient tout à coup sans emploi, par suite surtout de décisions prises par des bureaux de direction situés à l'étranger. En effet, ces compagnies avaient décidé de plier bagages et d'emporter avec elles la richesse du Canada. Ce n'était pas à cause d'un mauvais rendement des usines, mais parce que les sociétés ne faisaient pas suffisamment de bénéfices et estimaient pouvoir augmenter leurs bénéfices en investissant ces richesses à l'étranger.

A cause de la loi actuelle, ces gens n'avaient pas suffisamment d'ancienneté à la société pour avoir des droits acquis au régime de retraite. C'est là une illustration de ce que disait l'orateur précédent. Ces travailleurs n'avaient droit qu'au remboursement des cotisations qu'ils avaient versées au régime de retraite. Certains comptaient 14 ou 15 ans de service dans ces entreprises et sont partis sans aucune garantie de retraite. Je ne vois rien de drôle dans cette situation. Il s'agit d'une

certaine forme de sécurité financière pour des gens qui ont consacré jusqu'à 15 ans de leur vie au service d'une société, et qui apprennent à la fin de ces 15 années que cette période ne leur apportera aucun avantage lorsqu'ils auront atteint l'âge de 65 ans.

Voici un autre problème préoccupant: le traitement que le secteur privé réserve à ceux qui quittent leur emploi à cause d'une invalidité quelconque et qui réclament une pension d'invalidité au Régime de pensions du Canada. De nombreux régimes de retraite canadiens prévoient que lorsqu'une personne demande et obtient une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada, on déduit cette somme de son revenu de retraite provenant de régimes privés d'assurance invalidité.

C'est injuste, car lorsque quelqu'un achète une rente du secteur privé, elle la paie avec ce que l'employé considère comme un salaire différé. Si cette personne n'avait pas acheté de rente, le montant de la cotisation aurait été ajouté à son chèque de paye hebdomadaire. Une personne a droit à cet argent lorsqu'elle atteint l'âge de la retraite, les assureurs privés ne devraient pas avoir le droit de le lui retirer au moment où elle a justement le plus grand besoin de ces prestations.

Les caisses de retraite sont loin de réunir des sommes négligeables. L'ensemble des caisses de retraite du secteur privé possèdent plus de 40 milliards de dollars. De plus, ce chiffre double tous les quatre ans, et le Conseil économique du Canada prévoit que d'ici 50 ans, les caisses de retraite vaudront les deux tiers du produit national brut.

Les caisses de retraite représentent aussi une bonne part de l'épargne. De 1972 à 1976, 23 p. 100 de l'épargne totale, soit 40 milliards de dollars, ont été consacrés à la retraite. Où a-t-on investi cet argent? Principalement à la bourse, ce qui fait qu'aujourd'hui, les caisses de retraite possèdent près de 20 p. 100 de toutes les actions transigées dans les bourses canadiennes. En outre, une somme considérable a été investie dans des obligations et des fonds hypothécaires. Par exemple, en 1975, les caisses de pensions ont acheté 41 p. 100 des nouvelles obligations des sociétés, 34 p. 100 des valeurs de l'État et 13 p. 100 de toutes les hypothèques.

Il y a environ 15,000 caisses de pensions au Canada. Ce chiffre comprend toute la série de régimes de pensions professionnels, y compris ceux du secteur privé et du secteur public, les caisses de pensions à employeurs multiples ou à employeur unique, les régimes de pensions aux prestations fixées et aux contributions non définies. Ces régimes englobaient environ 4,2 millions de personnes en 1978 ou 40 p. 100 de la main-d'œuvre. La plupart de ces régimes, soit 73 p. 100 d'entre eux, pour être précis, ont fait des investissements par l'intermédiaire des compagnies d'assurances qui sont en mesure de combiner les biens de nombreuses petites entreprises. Cet arrangement est peut-être préférable pour les petites entreprises, mais les grandes entreprises ont des caisses de pensions très importantes et elles ont tendance à en faire des caisses de fiducie. En vertu de cet arrangement, les grandes sociétés peuvent choisir les sociétés de fiducie avec lesquelles elles font affaire et ont plus de poids dans le choix des valeurs qui figurent dans leur portefeuille.

● (1730)

En 1978, les régimes de fiducie représentaient 27,2 p. 100 de tous les régimes de pensions, mais ils comprenaient une proportion beaucoup plus élevée de régimes complets soit environ